

Je crois comprendre ce qui a amené le député à présenter ce projet de résolution. Je ne lui adresse pas de critique. Je connais bien le député qui a soulevé ce sujet; je sais les raisons qui déterminent sa façon de juger les affaires qui nous concernent. Mais je n'exige certes pas trop lorsque je demande aux députés de se rappeler que le chef du gouvernement, le premier ministre, aura l'occasion de donner son interprétation des événements dont le Règlement permet l'examen, selon la décision rendue par monsieur l'Orateur.

J'ai dit que j'avais entièrement confiance dans l'Orateur de la Chambre et dans sa décision qu'il a rendue. Je demanderais à la Chambre de considérer attentivement ce que j'ai dit, et je ne le demanderais pas si je n'étais peut-être le député le plus ancien.

Une voix: C'est un argument unilatéral.

L'hon. M. Martin: Cet argument est peut-être unilatéral, mais je dois dire à mon honorable ami qu'il est nécessaire.

Comme l'a dit maintes fois le très honorable vis-à-vis, le Parlement demeure la personnification authentique de la volonté nationale. Il ne correspond peut-être pas, à un moment donné, au désir de la population du pays. Dans le passé, les Canadiens se sont souvent plaint de leur assemblée délibérante. Ce soir, à mon sens, pendant le temps de discussion qui nous reste, nous devrions nous assurer, avant de porter jugement, que nous sommes en possession de tous les faits. Alors seulement, si nous respectons l'idéal et la tradition du Parlement, aurons-nous le droit d'en arriver aux conclusions que sous-entend ce projet de cet amendement, comme si tous les faits avaient été révélés.

Le très hon. M. Diefenbaker: Révélés?

M. Peters: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures me permettrait-il une question?

L'hon. M. Martin: Je vous en prie.

M. Peters: J'aimerais savoir s'il sait ce qu'il en est d'une rumeur fort répandue. Je lui pose la question seulement parce qu'il a mentionné l'affaire Spencer. La rumeur veut —et, d'après les témoignages dont nous disposons, elle ne paraît pas sans fondement— que le chef de la GRC ait dévoilé les renseignements en question plutôt volontairement qu'en réponse à des questions pertinentes, si je saisis bien le compte rendu.

La rumeur veut que le premier ministre, par l'entremise du ministre de la Justice et de plusieurs autres, a été mis en demeure par la Gendarmerie royale de protéger cette dernière et que l'enquête sur l'affaire Spencer a été accordée malgré les objections de la Gendarmerie royale. Pour cette raison, je demande au ministre de nous dire si, à sa connaissance, il s'agit d'une vengeance exercée contre le premier ministre par certaines personnes étrangères à la Chambre.

L'hon. M. Martin: Je ne le crois pas.

M. Knowles: Monsieur l'Orateur...

L'hon. M. Martin: Je ne le crois pas. Je ne suis pas certain, mais je ne crois pas qu'une telle supposition soit fondée. J'ignore les faits, mais je ne crois pas que les gens qui exercent certains pouvoirs soient généralement poussés par de tels mobiles. Je ne puis m'imaginer que de telles choses puissent se produire chez des hommes raisonnables et animés de bonnes intentions.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, mon intervention dans ce débat sera brève comme celle des préopinants. Nous regrettons tous, à mon avis, qu'un tel débat soit nécessaire, et nous estimons que les remarques que nous désirons faire peuvent être brèves.

• (8.40 p.m.)

Mes propos portent sur le sujet avec lequel le député de Royal (M. Fairweather) a ouvert le débat et dont le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Martin) a parlé: notre confiance à tous dans nos institutions parlementaires. Non seulement nous, représentants à la Chambre, avons confiance dans le Parlement, mais nous croyons fermement qu'il résistera aux épreuves et aux tribulations qui l'assaillent.

Nous nous rendons cependant tous compte que le Parlement est à la barre. Nous savons que les Canadiens se posent la question formulée cet après-midi par le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale): Qu'est-ce qui cloche au Parlement?

Celui qui se disposerait à répondre à une question aussi grave que celle-là, courrait, selon moi, le risque de se voir accusé d'en savoir trop sur les défaillances des autres. Mais la seule raison que je puisse voir de prendre part au débat actuel, c'est de tenter de trouver une réponse.

À mon avis, le discours que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de prononcer révèle la réponse que j'ai à l'esprit.